



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 07 DEC. 2017

Référence : N° 1069/DRHF/SEC/2017

Page : 1/2

DESTINATAIRES :

- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX ;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DES CENTRES FINANCIERS.

DIFFUSION :

Par Affichage

Par Courrier

Par Web

OBJET : Appel à candidature national.

POSTE OFFERT : Chef d'établissement Classe Exceptionnelle.

Liste détaillée en pièce jointe (Annexe N°1)

CONDITIONS REQUISES :

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°2)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°3), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et **dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée des pièces justificatives.**

DATE DE CLOTURE : Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de **vingt et un (21) jours ouvrables.**

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRHF, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER ;
- Par E-mail sur la boîte sec.csn@poste.dz;

Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 07 DEC. 2017

Référence : N° 1069/DRHF/SEC/2017

Page : 2/2

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : **DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017** ;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : **DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017** ;
- **Note N°1851/DGAP/SECT/2017** relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.



SIGNATURE

عبدالله
مدير الموارد البشرية والتكوين والتدريب
إمضاء: عبدلي خير الدين



Direction des Ressources Humaines et de la Formation
(Annexe N° 1) Chef d'établissement CE

DUPW	Etablissement Postal
ALGER CENTRE	EL BIAR KENEDY
ANNABA	ANNABA RP
OUARGLA	OUARGLA RP
Total	3





Direction des Ressources Humaines et de la Formation

(Annexe N°2) Conditions d'accès au poste de Chef d'établissement CE

POPULATION CONCERNEE	ANC POSTE *	ANC GEN **
Responsable de service 1	12	12
Responsable de caisse	11	12
Responsable de service 2	11	12
Chef de service 1	11	12
Chef d'établissement-Classe 4	10	12
Chargé d'études (Métier)	10	12
Cadre comptable	10	12
Cadre financier	10	12
Conseiller clientèle	10	12
Chef de service 2	10	12
Formateur Niveau 1	10	12
Chef d'Etablissement-Classe 3	7	12
Chargé d'études principal (Métier)	8	12
Organisateur guichet	8	12
Organisateur courriers	8	12
Chef d'établissement-Classe 2	6	12
Vérificateur	7	12
Formateur Niveau 2	7	12
Chef d'établissement-Classe 1	5	12
Chargé d'études senior (Métier)	6	12
Vérificateur principal	6	12
Cadre comptable supérieur	6	12
Chef de département (Métier)	6	12
Chef d'établissement-Hors classe	3	12
Vérificateur en chef	Sans conditions	12

* L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

*** L'ancienneté est réduite :**

D'une (01) année pour les candidats titulaires d'un Bac +03 ans d'études universitaire sanctionnée par un diplôme

De deux (02) années pour les candidats titulaires d'un :

Diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'École Nationale des PTI;

Bac + 04 ans et plus





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

APPEL A CANDIDATURE	OBJET	
	REFERENCE	
	DATE	

POSTE POURVU <u>(Mentionner avec précision le poste à pourvoir)</u> <u>Ex : S-Direct Unité (Support) RHMG DUPW</u> <u>MILA)</u>	
---	--

NOM ET PRENOM DU POSTULANT :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

MATRICULE :

DATE DE RECRUTEMENT :

POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT :

DIRECTION D'ATTACHE :

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :

Structure	Fonctions	Période (DU....AU)



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR :

Organisme	Fonctions	Période (DU....AU)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période (DU....AU)	Titre /ou diplôme



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES :

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE

AVIS HIERARCHIQUE

AVIS FAVORABLE :

A. Assiduité

/10

B. Compétence

/10

C. Initiative

/10

D. Intégrité

/10

AVIS DEFAVORABLE :

VISA DU RESPONSABLE
HIERARCHIQUE DIRECTE :



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :

AVIS FAVORABLE :

.....
.....
.....

AVIS DEFAVORABLE :

.....
.....
.....

CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE :

Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision n° du , portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N° du définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.